

POLITIQUE DURABILITÉ WILDAF-AO



WILDAF-AO

Ce document annule et remplace le document suivant

REFERENCE	LIBELLE
MD 01	Politique Durabilité/Pérennité

Validation

	NOMS & PRENOMS	FONCTIONS	VISAS & DATE
REDIGE PAR	Sefenu ADZINYO Atsu Komi G. EKLU	Consultant	Original signé
VERIFIE PAR	Kayi A. AJAVON & Kafui ADJAMAGBO- JOHNSON	-Responsable Administrative et financière -Coordinatrice	Original signé
APPROUVE PAR	Conseil d'Administration	Organe de contrôle et de décision	17-03-2021

Suivi des modifications

DATE DE CREATION OU DE REVISION	INDICE DE REVISION	RESUME DE LA MODIFICATION
17-03-2021	01	Création

Destinataires :
(Tout le personnel)

Table des matières

I. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION.....	4
1. OBJET.....	4
2. DOMAINE D'APPLICATION	4
II. RESPONSABILITES	5
III. DESCRIPTION	6
1. DURABILITÉ DU BÉNÉFICE	6
2. DURABILITÉ DE L'ORGANISATION.....	7
3. DURABILITÉ FINANCIÈRE.....	8
IV. SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE	10

I. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION



1. OBJET

L'objectif de la politique de pérennité de WiLDAF-AO est de définir les directives devant guider le fonctionnement de l'organisation et la mise en œuvre des projets et des activités afin de rendre durables toutes les actions.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Cette politique de pérennité s'applique aux activités, aux projets et programmes et aux relations de WiLDAF-AO. Chaque membre du personnel du WiLDAF-AO et les membres du Conseil d'Administration ont l'obligation de respecter cette politique afin d'assurer la durabilité au réseau.

| Cette politique prend en compte :

- ▣ Les organes et les départements;
- ▣ La gestion programmatique et financière ;
- ▣ Les relations extérieures (bénéficiaires, bailleurs, Etat, secteur privé, fournisseurs de biens et services).

II. RESPONSABILITES



Chaque membre du personnel du WiLDAF-AO et les membres du Conseil d'Administration ont l'obligation de respecter cette politique afin d'assurer la durabilité au réseau et de ses actions.

Chacun/e, en lien avec ses responsabilités, doit s'assurer que les actions sont menées avec efficacité et dans les règles de l'art. Les superviseurs doivent s'assurer de la mise en œuvre des politiques par leurs collaborateurs.

III. DESCRIPTION



Les dispositions de pérennité doivent permettre d'assurer :

la durabilité du bénéfice : les acquis des activités et des projets continuent à être utilisées par les bénéficiaires, même après l'intervention de WiLDAF-AO ;

la durabilité de l'organisation : WiLDAF-AO a une bonne relation avec les Etats, les bénéficiaires et les donateurs ; cette dernière relation rentre dans la durabilité financière de l'organisation.

1. DURABILITÉ DU BÉNÉFICE

Afin d'assurer la pérennité du bénéfice, les cibles/bénéficiaires sont associés à toutes les phases du cycle de vie des projets et des planifications et opérations stratégiques.

A cet effet, les bénéficiaires :

- ▣ participent à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan stratégique ;
- ▣ participent à toutes les étapes des projets, sont représentés dans les comités de pilotages des projets ;
- ▣ sont renforcés afin de bien gérer les post-projets ;
- ▣ bénéficient d'un appui ou d'une formation lors de la mise en œuvre des projets sur les éventuelles stratégies de mobilisation ou une gestion efficace des acquis des différents projets.

Ainsi la phase de transition de fin de projet est fortement prise en compte afin de véritablement faire le transfert des compétences. Sur cette base, WiLDAF AO insuffle un sentiment d'appropriation de ses programmes dans les communautés bénéficiaires et autres parties prenantes clés.

- ▣ continuent d'utiliser les stratégies des projets pour poursuivre les actions et à être autonomes.

Ces dispositions permettent de renforcer la légitimité de WiLDAF-AO, en tant qu'une organisation de la société civile.

2. DURABILITÉ DE L'ORGANISATION

La durabilité organisationnelle passe par la bonne gouvernance, une maîtrise stratégique et opérationnelle, une bonne gestion administrative, financière et des ressources humaines, de bonnes relations extérieures (Etat, Donateurs, Bénéficiaires, Secteur Privé) et une excellente stratégie de mobilisation et de gestion des ressources qui définit la durabilité financière.

La gouvernance et la gestion de WiLDAF-AO se font sur la base des textes statutaires, des procédures administratives et financières et toute autre politique mise en place par WiLDAF AO.

L'implication des structures étatiques et les autres organisations de la société civile dans la gestion de projets et programmes renforcent la durabilité de WiLDAF AO ; à cet effet, l'Etat et les partenaires de la Société Civile sont associés à toutes les phases du cycle de vie des projets et programmes.

WiLDAF-AO a un engagement de principe avec le gouvernement et ses ministères et services compétents, et dispose de mécanismes pour obtenir des informations stratégiques avec le gouvernement sur des questions

d'intérêt public concernant sa programmation.

WiLDAF-AO a développé une stratégie pour exploiter les ressources et les capacités du secteur privé.

WiLDAF-AO implique d'autres Organisations de la société civile dans les actions de plaidoyer sur différents sujets.

WiLDAF-AO est membre influente de coalitions, d'alliances et de réseaux comme entre autres le Réseau Francophone pour l'Egalité Femmes/Hommes ; le Groupe Genre de la CEDEAO, la Coalition pour mettre fin au mariage précoce en Afrique de l'Ouest et du Centre ; le Réseau des Femmes Leaders Africaines.

WiLDAF-AO travaille à faciliter et intégrer l'apprentissage pour l'amélioration continue de son travail à travers un système de suivi-évaluation avec un personnel dédié.

Toutes les équipes de projet sont orientées sur le suivi-évaluation afin d'apporter efficacement leur appui dans la gestion des projets et programmes.

Afin d'assurer une continuité de ses actions, WiLDAF AO encourage au niveau de toutes les organisations nationales l'adhésion des jeunes.

De plus, WiLDAF AO recrute et encadre des stagiaires pour assurer la disponibilité des ressources humaines compétentes.

A cela s'ajoute le renforcement des capacités des membres des réseaux nationaux pour avoir des expertises nationales (pool de formateurs/formatrices).

3. DURABILITÉ FINANCIÈRE

La durabilité financière fait partie de la durabilité de l'organisation. Cela est en lien avec la capacité continue de l'organisation à générer suffisamment de ressources pour travailler à la réalisation de sa vision.

Elle passe par le respect des exigences des bailleurs dans la gestion des différents projets:

Renforcement des capacités des équipes de projets sur les procédures au début de mise en œuvre ;

Respect des procédures et des délais de rapportage ;

Facilitation des audits annuels et finaux des projets ;

Respect des indicateurs contractuels et évaluations des projets et programmes.

WILDAF-AO continue les actions pour diversifier au maximum sa base de ressources.

A cet effet, les objectifs individuels du personnel clé comportent des obligations pour certains membres du personnel de participer aux appels à projet. De plus, le réseau étudiera la possibilité de définir des stratégies pour collecter les cotisations périodiques des organisations nationales.

WiLDAF-AO s'est doté d'un système de gestion financière fiable et respecte les procédures de gestion de ressources sur la base d'un manuel financier complet avec des politiques et procédures financières qui guident le personnel :

- ▣ Ouverture et gestion de compte par projet ;
- ▣ Définition et respect des niveaux d'autorisation des dépenses et de signature des chèques ;
- ▣ Ségrégation des tâches par rapport aux transactions bancaires ;
- ▣ Rapportage financiers périodiques réguliers (mensuels...) ;
- ▣ Audits annuels et mise en œuvre des recommandations.
- ▣ Inventaire annuel du patrimoine

IV. SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE



La coordination du réseau s'assurera de la mise en œuvre de cette politique. Chaque chef de département fera le suivi à travers les activités de tous les jours, mais surtout à travers la définition des objectifs et les évaluations annuelles de performance de chaque supervisé.

Un diagnostic organisationnel régulier (trois à cinq ans) et un développement organisationnel continu permettront à WILDAF-AO d'assurer sa durabilité.





WILDAF-AO

"AGIR POUR LES DROITS DE LA FEMME ET DE LA FILLE EN AFRIQUE"

WILDAF-AFRIQUE DE L'OUEST
07 BP:7755 Lomé - Togo

Fax: (228) 22 61 73 90

Tél: (228) 22 61 26 79

Email : wildaf@wildaf-ao.org

Website : www.wildaf-ao.org